

Anecy Pour Tous

DEPOSE LE 24/05/2005

BIMESTRIEL
PS BP 830
74016 ANNECY CEDEX
ISSN 1155-2913
ABONNEMENT 14 euros
N° 90 avril 2005-mai 2005

**Dimanche
29 mai**

VOTEZ

**Ouverture
des bureaux de vote**

en
Haute-Savoie

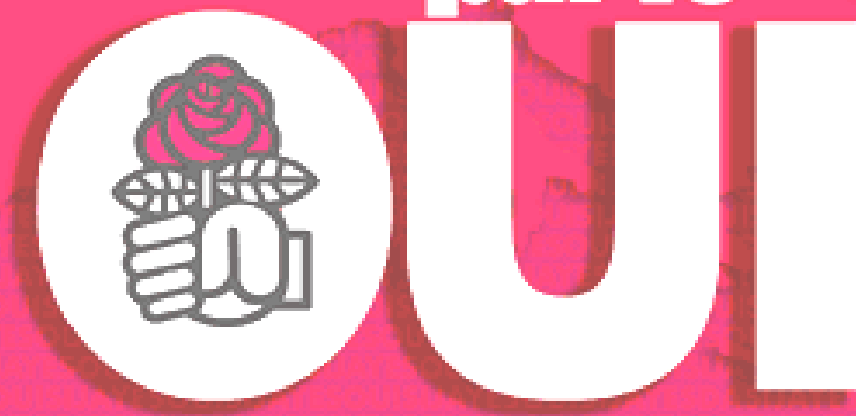
à Anecy comme
dans toutes les communes

8h.00 — 20h.00

Avec la gauche européenne

**L'Europe
sociale**

**passse
par le**



www.ouisocialiste.net

Solidarité

Nous avons expliqué dans le précédent numéro que la baisse du taux de la taxe d'habitation, en compensation de la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ne profitait pas aux familles les plus modestes, qui bénéficient d'abattements ou de suppression de la taxe d'habitation. Nous avons regretté cette injustice.

Lors du débat sur le compte administratif 2004, il est apparu un excédent de plus de 1,5 M€. Robert Saint Romain, au nom du groupe, est intervenu pour qu'une partie au moins de cet excédent serve à compenser l'inégalité relevée ci-dessus. Il a fait deux propositions concrètes d'actions rétablissant une certaine justice en faveur de ces catégories :

- ▶ suppression de l'augmentation de 2% du prix des repas dans les restaurants scolaires, proposée à ce même conseil,
- ▶ augmentation de la participation de la ville au prix de journée payé par les familles qui envoient leurs enfants en Centre de vacances ou en Centre de loisirs sans hébergement,

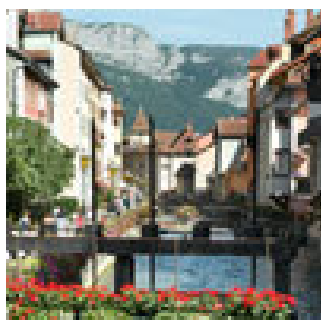
A titre d'exemple, Viuz-en-Sallaz accorde 14,86€ par journée et par enfant, La Roche/Foron 12,20€, Annecy 3,15€. Nous préconisons de porter la participation à 5€ pour les centres de vacances. Et d'augmenter la part ville pour les CLSH de 5% au lieu de 1% prévu.

La municipalité a refusé de renoncer à l'augmentation du prix du repas. Pour les vacances, elle va étudier la question. Les familles annéciennes peuvent compter sur nous pour suivre ce dossier. C'est une question de justice.

Candidature du réseau des villes de Rhône-Alpes

Annecy fait partie du réseau des huit villes de Rhône-Alpes (Chambéry, Grenoble, Valence, Bourg, Lyon, St Etienne, Roanne) ayant répondu à l'appel à coopération de la DATAR.

Quatre chantiers de coopération seront traités à l'échelle du réseau :



- économie,
- recherche et enseignement supérieur,
- accessibilité internationale,
- culture et tourisme.

Un chantier spécifique concernera le sillon alpin.



Abattoir municipal

Le Tribunal de Grande Instance d'Annecy a prononcé la liquidation judiciaire de la société exploitante et le Ministre de l'agriculture a suspendu l'agrément communautaire.

Le conseil a constaté la fermeture définitive de l'abattoir et demandé sa radiation du plan national d'équipement en abattoirs publics. Une page se tourne définitivement.

EHPAD Rue M. Vallin

L'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (nouveau nom des MAPAD) de la rue M. Vallin a bien failli ne jamais voir le jour, B. Accoyer, député-maire UMP d'Annecy-le-Vieux et quelques autres s'opposant à l'achat du terrain par l'agglo, terrain jugé trop cher. Les annéciens âgés n'auraient pas les mêmes droits que les ancileviens ?

Finalement, le terrain sera bien acheté par l'agglo avec une participation de la ville à hauteur de 5%.



Gymnase du Parmelan

Une seconde tranche de travaux va débuter avec restructuration intérieure de l'ensemble des vestiaires et sanitaires.

Elle permettra de créer un bureau pour les dirigeants, une infirmerie... L'accession des handicapés sera rendue possible par deux rampes.

Centre Social et Culturel du Parmelan

Le Conseil a adopté une nouvelle convention fixant les objectifs et les moyens alloués au Centre, ainsi que le programme triennal. Souhaitons que ce soit l'occasion d'un nouveau départ pour cette association qui a connu quelques difficultés.

Actualité annecienne

RMI : bilan 2004

Le bilan porte sur les dossiers instruits dans les centres médico-sociaux de la ville, à l'exclusion des dossiers gérés par l'Accueil de jour, le Foyer d'accueil féminin...

Des entrées plus nombreuses

Signe de la dégradation de la situation sous ce gouvernement UMP-UDF, le nombre de RMIstes entrant dans le dispositif est en augmentation de 21 % sur 2003 (343/282). Les plus jeunes sont aussi proportionnellement plus nombreux. L'augmentation a été massive au 1^{er} semestre 2004 (fin des emplois jeunes ???).

Les autres caractéristiques n'ont pratiquement pas changé :

plus de femmes que d'hommes (55/45), majorité de personnes isolées, sans enfant (63 %), locataires du parc privé (28%), du parc public (28%) ou hébergés (37%), 2/3 ont un niveau scolaire inférieur au bac, sans activité professionnelle depuis moins d'un an (67%), n'ont jamais travaillé (12%).

Dégradation du niveau d'emploi global

Les sorties sont stables (308/307) alors que les entrées progressent fortement. Les sorties vers l'emploi ont chuté : 57 en 2004 contre 90 en 2003. 172 bénéficiaires ont été rayés (départ, fin de droit...) contre 133.

Au total

Au 31 décembre 2004, 606 RMIstes étaient comptabilisés (+ 13 %), depuis plus de deux ans pour 42 %.

Sauvegarde de l'Isernon

La recherche sur les données hydrauliques, le plan des réseaux ... est terminée ainsi que le recensement des industries classées, des activités potentiellement polluantes, à risques...

La reconnaissance sur le terrain a permis :

- de dresser l'état général du milieu,
- d'identifier la présence d'exutoires de rejets de diverses origines,
- d'identifier des points noirs potentiels (campement des gens du voyage, pollutions issues de l'agriculture) sur l'Isernon et le ruisseau de Loverchy,
- d'analyser les sites recensés et contrôlés par les Services vétérinaires,
- d'identifier les mauvaises pratiques.

La phase de définition des orientations et actions à entreprendre va débuter afin de permettre à l'Isernon de retrouver son état naturel.

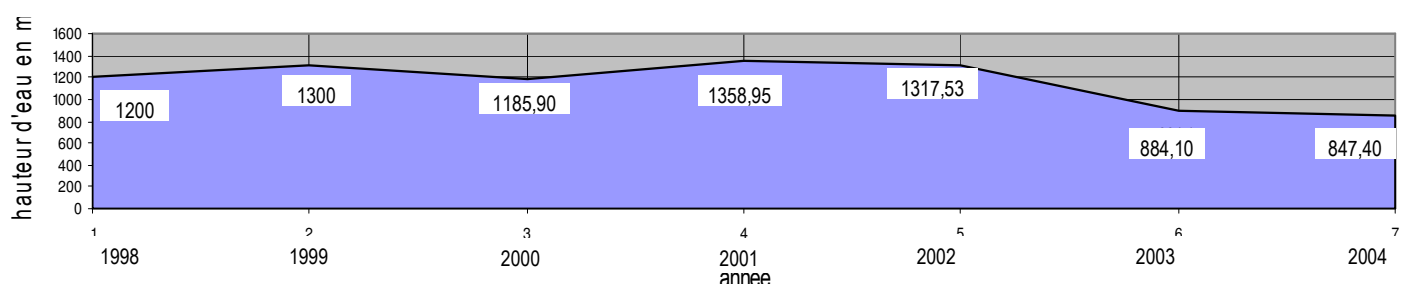
Enquête sur les modes de déplacements domicile-école

Dans un certain nombre de villes, des solutions originales ont été mises en œuvre pour sécuriser les déplacements des enfants sur le chemin de l'école. Annecy s'est enfin décidée à réfléchir à la question. Un questionnaire a été adressé aux enfants et aux parents.

DEFICIT PLUVIOMETRIQUE :

Alors que la moyenne annuelle de précipitation tournait autour de 1200 mm en 2003 et 2004 elle a nettement chuté à 884 et 847 mm.

Evolution de la pluviométrie annuelle dans le bassin annécien



AUTOROUTE A 41 : Causes et conséquences pour l'agglomération

Pour bien comprendre l'imbricatio de l'A 41, il faut savoir que jusqu'à la fin des années 80, les nouvelles autoroutes, ou portions d'autoroute, étaient financées par le système dit de l'adossement. La construction et l'exploitation de ces nouvelles autoroutes étaient confiées aux anciennes sociétés autoroutières, moyennant une prolongation des concessions d'exploitation des autoroutes plus anciennes, amorties et rentables.

LES RESPONSABILITES DANS L'ARRET DES TRAVAUX

En 1995, quelques semaines avant de quitter le Gouvernement, B. BOSSON, Ministre de l'Equipement, attribue la concession de l'A 41 à l'ATMB. Ce faisant, il se met en contradiction avec la directive européenne de 1989, modifiée en 1993, acceptée par le gouvernement français, qui interdit le système de l'adossement au motif qu'il constitue une entrave à la concurrence. De plus, pour être valable, une telle concession doit passer par un décret en Conseil d'Etat, ce que le Ministre s'est bien gardé de faire, sachant que le Conseil ne pourrait que constater l'illégalité de l'attribution, au regard du droit communautaire.

Le Ministre suivant, Bernard PONS, hérite ainsi d'une dizaine de dossiers d'autoroutes attribués en contradiction avec le droit communautaire. Il entame des discussions avec le Commissaire européen en charge des transports pour obtenir des dérogations. Il en obtient un certain nombre mais pas pour l'A41. Pourquoi ? Il faut se reporter au contexte de l'époque. C'est P. MAZEAUD, député RPR du Chablais qui est intervenu contre l'A41 auprès de son ami PONS car il veut 'protéger' le projet d'A400 pour le désenclavement du Chablais. Il craint que l'Europe n'accorde pas deux dérogations dans le même département. Il craint aussi des insuffisances de financement. C'est ainsi que la dérogation pour l'A41 n'est pas demandée.

Le directeur du Cabinet du Ministre autorise le début des travaux par une simple lettre à l'ATMB en 1997, quelques jours avant les élections législatives. Le décret en Conseil d'Etat n'est toujours pas pris. Nous sommes en pleine illégalité mais les travaux sont lancés !

En mai 1998, le Président de l'ATMB, Rémy CHARDON écrit au Ministre J. Cl. GAYSSOT, pour obtenir l'officialisation de la concession. Le Ministre ouvre le dossier, se rend compte des irrégularités commises et arrête le chantier. En septembre 1998, il dépose le dossier devant le Conseil d'Etat. En septembre 1999, le verdict tombe : la concession est annulée. Il faut tout reprendre à zéro.

La pertinence du projet

Officiellement, ce projet répond à deux besoins :

- **la desserte de Cointrin depuis Annecy, nécessaire à nos chefs d'entreprise.** L'absence d'A41 n'a pas l'air de pénaliser l'économie haut-savoyarde. Probablement parce que les chefs d'entreprise se rendent déjà à Genève par autoroute. Avec l'A 41, ils gagneront 10 minutes. Compte tenu des délais d'embarquement dans les aéroports, ce n'est pas décisif.
- **les déplacements quotidiens des frontaliers.** L'autoroute est-elle la bonne solution pour résorber les embouteillages dus au trafic pendulaire (domicile-travail) des frontaliers ? On peut en douter. Regardons ce qui se passe dans la vallée de l'Arve ou autour d'Annecy sur l'autoroute de contournement. Malgré

l'abonnement à demi-tarif, peu d'automobilistes la prennent et les embouteillages demeurent, au point qu'une déviation routière est prévue à Pringy. **Quand il faut payer personnellement l'autoroute matin et soir cela revient cher et petit à petit, les usagers y renoncent.** Tout conduit à penser qu'après l'autoroute, il faudra réaliser le contournement routier de Cruseilles, que le Conseil Général a toujours refusé. D'autant plus qu'on nous annonce que les promoteurs ne demandent pas de subvention publique. Comme les constructeurs-exploitants (Bouygues et Area) ne sont pas des philanthropes, le péage sera élevé et dissuasif pour les trajets bi-quotidiens.

Les conséquences pour les Annéciens

- **une fois de plus le 'tout voiture' l'emporte** avec ses conséquences néfastes : pollution de l'air et mitage du territoire. Au moment où la ville tente de limiter l'accès des voitures en ville, ce n'est pas très cohérent,
- **les principaux bénéficiaires seront les Genevois**, qui vont ainsi « accroître la vocation résidentielle d'Annecy » comme le déclare joliment le directeur des services du département à un quotidien suisse. En clair, il faut s'attendre à une nouvelle et forte hausse du foncier et du logement dans toute l'agglomération annécienne. Hausse du coût de la vie, difficultés supplémentaires pour le logement des ménages, comme si les difficultés actuelles ne suffisaient pas,
- **cette hausse du coût du logement et du coût de la vie va pénaliser un peu plus nos entreprises et administrations**, qui ont du mal à embaucher, les salaires ne suivant pas la hausse du logement. Combien de salariés et de fonctionnaires repartent au bout de quelques mois, ne pouvant faire face à leurs charges ? Le phénomène ne peut que s'accroître.

Au bout du compte, cette portion d'autoroute risque de ne pas résoudre le problème des frontaliers tout en aggravant les difficultés de logement des Annéciens.

Questions en suspens

Le financement ?

Contrairement à tout ce qui a été dit jusqu'à présent, et contrairement à ce qui se passe pour d'autres autoroutes, il n'y a pas besoin de financement public. Par quel miracle ??? Ne s'agit-il pas d'une nouvelle opération de la Chiraquie ? La concession est accordée à un regroupement Bouygues-Area. AREA fait partie du groupe 'Autoroutes Paris-Rhin-Rhône' dont le patron est ... Rémy Chardon. C'est un proche de Chirac, il a été son chef de cabinet à la mairie de Paris. Et il avait déjà obtenu –en toute illégalité – la concession quand il était patron de l'ATMB !!! Les experts ne croient pas que la prolongation de la concession de 30 à 55 ans soit suffisante pour assurer la rentabilité. Alors ???

L'échangeur de Copponex ?

Sa réalisation était liée à un grandiose projet de golf et d'immobilier à flanc de Salève, financé par des capitaux suisses. Cet échangeur défigurerait durablement le paysage et il avait rencontré une très forte opposition. Finalement MM Accoyer et Carle avaient promis qu'il était abandonné. Mais dans le plan publié dans la presse, il figure bien. Alors ???

Jean EXCOFFIER

ACTUALITE DE L'AGGLOMERATION

Sport et agglo - Sport et agglo - Sport et agglo - Sport et agglo - Sport et agglo - Sport et agglo

Politique sportive

Pour l'instant, les statuts de l'agglo ne donnent à la Communauté comme compétence que la gestion des équipements communautaires transférés par les communes d'Annecy et de Seynod. La question est aujourd'hui posée du contenu d'une politique sportive de l'agglo.

- Comment répartir les compétences entre les communes et l'agglo.
- Faut-il aller vers plus de compétences d'agglo, au risque d'oublier la politique sportive de proximité ?
- Faut-il donner à l'agglo compétence pour le sport de haut niveau ?
- Si oui, comment le définir ?

Une belle réflexion en perspective.

Gymnase Berthollet

Son utilisation va-t-elle faire l'objet d'un bras de fer entre la ville d'Annecy et l'agglo ? La ville souhaite que l'affectation prioritaire (en dehors des heures scolaires) soit attribuée à Annecy Volley-Ball, seul club de l'agglo affilié à la Fédération et dont 78 % des membres originaires des autres communes de l'agglo. Ce club qui évolue au niveau national est aussi susceptible d'attirer des spectateurs. La commission Sports de l'agglo hésite.

Classement du lac au patrimoine de l'Unesco

Le Syndicat du lac a rencontré la déléguée représentant la France à l'Unesco. Elle a indiqué que le lac pourrait être classé au titre des 'paysages culturels' mais que les chances étaient faibles, l'Unesco privilégiant les dossiers des pays en voie de développement.

Elle a insisté sur la nécessité d'avoir une vision globale du dossier (incluant le lac, la cluse et la ville d'Annecy). Il faut également déterminer un fil conducteur. Il faut enfin un engagement fort de tous les partenaires concernés, institutionnels et associatifs.

Rappelons que les exigences d'une démarche de classement au patrimoine mondial de l'Unesco portent essentiellement sur les engagements que les promoteurs du projet sont prêts à prendre dès le départ. A chacun de nous à faire pression sur les élus pour que ce ne soit pas qu'un simple label sans contenu réel.

ACCOYER-CHEVENEMENT : mêmes chinoiseries

ACCOYER, patron des députés UMP, a décidé de refaire le pavage devant sa mairie d'Annecy le Vieux.

CHEVENEMENT, toujours souverainiste, a décidé de refaire le pavage de la place Corbis à Belfort.

Dans la série « Faites ce que je dis, pas ce que je fais », ils ont tous deux été exemplaires en achetant leurs pavés ... en Chine.

Probablement parce qu'en France, depuis 1968 il n'y a plus de pavés, ils ont tous été jetés !!!

Petit détail : les pavés chinois n'ont pas supporté l'hiver belfortain et se sont fendus. Du coup, Chevenement rit jaune !!!

LA BOURSE DU TRAVAIL D'ANNECY A 100 ANS

Au début du 20^{ème} siècle, les syndiqués de l'agglo annécienne se réunissent au 8 rue Filaterie à Annecy.

C'est d'ailleurs dans ce local que se tient, le 25 juin 1905, le Congrès d'Unification des Socialistes, mais c'est une autre histoire sur laquelle nous reviendrons.

En 1905, après bien des discussions, les syndicats obtiennent de la Mairie d'Annecy des locaux au Palais de l'Isle. Ce sera la première Bourse du Travail.

Si le terme est utilisé aujourd'hui encore, la conception a bien changé. A l'époque, c'était effectivement une « bourse » où l'on venait d'abord chercher du travail, de l'embauche (l'ANPE de l'époque).

Le secrétaire de la Bourse du Travail distribuait également :

- des secours aux syndiqués obligés de

partir travailler ailleurs,

- des fonds de chômage,
- tous renseignements aux ouvriers de passage.

Il y avait aussi un aspect socio-éducatif avec bibliothèque, « causeries sur l'hygiène et l'alcoolisme » et « petites fêtes de famille ».

« En un mot la bourse serait pour les travailleurs un cercle agréable qui les éloignerait du cabaret ».

Le budget établi en 1905 pour le fonctionnement de la Bourse se montait à 2 770 francs (dont 1 800 francs pour le secrétaire permanent) avec 2 100 francs demandés à la Mairie et une cotisation supplémentaire des syndicats.

Une exposition est ouverte au Palais de l'Isle pour retracer cet anniversaire, à l'initiative de la CGT et de son Institut d'Histoire Sociale.

Jean EXCOFFIER

Ils ont dit OUI

Sont venus témoigner pour le OUI, chacun(e) avec ses convictions :

- ▶ un étudiant allemand,
- ▶ une irlandaise,
- ▶ Mercedes BRESSO, la nouvelle présidente de la Région Piémont,
- ▶ un médaillé olympique handisport,
- ▶ un ancien président (de gauche) de la FDSEA de l'Isère,
- ▶ un militant CGT des services publics,
- ▶ Charles FITERMAN, ministre communiste du gouvernement Mauroy,
- ▶ Monique VUAILLAT, longtemps secrétaire du SNES et de la FSU,
- ▶ Tom JENKINS, le président de la Confédération européenne des syndicats.



**Belle soirée
à Grenoble le
12 mai autour de
F. Hollande.**

Avec le OUI, l'EUROPE AVANCE

Le droit de pétition, qui ne figure pas dans la constitution française est inscrit dans le traité constitutionnel.

Ségolène ROYAL lance une pétition demandant un loi européenne relative à la mise en oeuvre effective du principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour consulter et signer la pétition :

<http://www.europetition.net> (égalité homme - femme)

<http://www.europetition.net/fr/pages/petition.htm>

François HOLLANDE a pris l'initiative de lancer une pétition pour obtenir une loi européenne relative à la garantie des services publics, en application de l'article III-122.

Pour consulter et signer la pétition :

<http://www.petition-europe.com/site.html> (services publics)

Après l'Espagne, l'Italie a ratifié le traité constitutionnel. Toute la gauche (socialistes, gauche radicale, communistes) ont voté pour. Seuls, des député de la Ligue du Nord (proche de l'extrême droite) a voté contre.

Il y a de vraies raisons de voter NON :

- faire plaisir à Bush qui a besoin d'une Europe divisée,
- faire plaisir aux dictateurs communistes chinois, pratiquant l'ultra libéralisme en économie et le dumping social,
- faire plaisir à Le Pen qui a déclaré « Vous avez aimé la Présidentielle 2002, avec le non, vous adorerez la Présidentielle 2007 »

**Pour qu'Annecy Pour Tous puisse vous informer,
Pour nous aider à populariser nos idéaux de justice, de solidarité, de démocratie,
Si vous le pouvez, souscrivez ou renouvelez votre abonnement
14 euros minimum**

**Chèque à l'ordre d'Annecy Pour Tous C.C.P. Grenoble 951 83 T
Annecy Pour Tous - 61 route du Périmètre - 74000 ANNECY**

Pour rencontrer les élus socialistes du Groupe Annecy Pour Tous,
téléphonez à la permanence au 04.50.09.68.83 - fax 04.50.09.68.75
Siège 8 rue Louis Armand - Zone Piétonne Novel Centre - ANNECY
e-mail : jean_excoffier@yahoo.fr